

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-6-1

N° applicatif 5443

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Diffusion, création et pratiques artistiques

Service consulté

FÊTONS L'EUROPE ÉCHANGE EUROPÉEN DE JEUNES DANS LE CADRE DES 70 ANS DU PARLEMENT EUROPÉEN

Résumé : En partenariat avec l'Etat, la Région Grand-Est, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre du contrat triennal pour promouvoir Strasbourg comme capitale européenne, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans le cadre des 70 ans du Parlement Européen. Elle propose de jumeler 26 collèges alsaciens avec chacun un établissement scolaire de l'Union Européenne : soit 700 jeunes de 12 ans, représentant ainsi la jeunesse de l'Union. Ce projet se déroulera sur deux années scolaires, en 2022/2023 et 2023/2024, avec un accueil en Alsace du 28 mai au 3 juin 2023.

C'est un projet citoyen et culturel qui doit permettre aux jeunes de chanter l'hymne européen au sein de l'hémicycle du Parlement Européen à Strasbourg en mai 2023. Ce jumelage prévoit également un voyage retour en 2024 des collégiens alsaciens dans le pays des jeunes européens qu'ils auront accueillis pour construire entre jeunes, entre familles, entre établissements et entre collectivités, une Europe citoyenne et culturelle.

Le budget total de ce projet est estimé à 650 000 € (frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des collégiens et des délégations les accompagnant ainsi que les frais artistiques).

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace prenne en charge ces frais au moyen d'une enveloppe de 260 000 € de fonds propres, de 181 739 € de crédits du Fonds démocratie du Contrat triennal et par diverses subventions publiques.

LE 70^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU PARLEMENT EUROPEEN, UN EVENEMENT MAJEUR POUR LA DEMOCRATIE ET L'ALSACE

Depuis 1952, le Parlement Européen a contribué progressivement à établir une paix inédite et durable en Europe. Légitimé par la force du suffrage universel, il est l'âme des institutions de l'Union Européenne, l'espace de débat pour incarner la communauté de destins des citoyens européens. Cependant, avec la contestation récente des valeurs de l'Union Européenne dans plusieurs des pays membres et la guerre qui s'installe en Ukraine, cette paix semble aujourd'hui menacée. Il n'a jamais été aussi nécessaire de promouvoir les fondements démocratiques de l'idéal européen. Dès lors, le 70ème anniversaire du Parlement Européen célébré cette année invite la puissance publique à militer pour l'humanisme.

Les Conseillers d'Alsace sont convaincus pour cela de l'importance d'actions culturelles à destination de la jeunesse. Au-delà de la dimension éducative, elles permettent de sensibiliser au travers des jeunes, leurs proches et leurs familles. Elles développent le sens de l'ouverture à l'autre et font vibrer une émotion partagée qui unit les individus.

Aussi, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du Parlement Européen, et dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2021-2023, l'Etat français, la Région Grand Est, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg soutiennent une initiative forte et emblématique de la Collectivité européenne Alsace : « Fêtons l'Europe ! ».

UN PROJET CITOYEN, EDUCATIF ET CULTUREL A DESTINATION DES JEUNES

Ce projet sur deux ans propose le jumelage de près de 50 établissements européens. Il est proposé d'organiser la venue en Alsace du 28 mai au 2 juin 2023 de 700 jeunes européens âgés de 12 ans, issus des 27 pays de l'Union Européenne, afin d'y chanter ensemble l'hymne européen à Strasbourg dans l'hémicycle du Parlement Européen le 30 mai 2023, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et la maîtrise de l'Opéra National du Rhin encadreront l'ensemble et seront dirigés par Luciano Bibiloni.

Les jeunes européens qui seront hébergés principalement dans des familles en France en 2023 seront les hôtes en 2024 des jeunes français qui les auront préalablement accueillis. Autour de ce projet qui touchera donc plus de 2000 foyers européens, c'est toute une dynamique qui sera engagée pour contribuer à la promotion de l'altérité, de la citoyenneté et de la fraternité.

Chaque pays est invité à envoyer une délégation, une classe scolarisée avec ses accompagnateurs dans la mesure de 30 personnes maximum. Après un appel à manifestation d'intérêt auprès de tous les collèges alsaciens privés et publics, 18 établissements se sont portés volontaires permettant d'accueillir 19 délégations sur 26. 7 délégations seront donc accueillies en hébergement collectif, au CIARUS de Strasbourg.

Sur la semaine d'accueil en Alsace en 2023, deux temps distincts sont prévus permettant de faire résonner l'Europe sur tout le territoire. Un premier temps fort collectif, les 29 et 30 mai 2023, au Parlement Européen à Strasbourg autour d'un concert partagé par les délégations et les classes hôtes alsaciennes, soit près de 1500 personnes. Un second temps fort en territoires du 31 mai au 2 juin 2023 où à la carte, dans chacun des 18 collèges engagés, seront organisés des temps culturels et artistiques favorisant la rencontre et le partage autour des valeurs de l'Union.

Ce projet poursuit différents objectifs.

Des objectifs politiques et citoyens

- Promouvoir l'altérité, la citoyenneté et la fraternité
- Entretenir le désir d'Europe et développer le sentiment d'appartenance européenne par la politique culturelle et éducative et des projets concrets de rencontres et d'ouverture
- Créer, au-delà des jumelages d'établissements, des partenariats de coopération entre collectivités de taille analogue (Collectivité européenne d'Alsace, Bavière, Västra Götaland, Région Bruxelles capitale, Catalogne...)
- Développer la coopération décentralisée de la Collectivité européenne d'Alsace pour renforcer la coloration européenne de ses actions
- Sensibiliser aux valeurs démocratiques et au fonctionnement de l'Union Européenne
- Soutenir le rayonnement de Strasbourg comme capitale européenne

Des objectifs éducatifs et culturels

- Développer autour des jeunes participants, dans les familles et les établissements une plus grande conscience européenne et une meilleure connaissance des pays membres et de leur histoire
- Créer des liens durables entre établissements culturels et éducatifs

UNE DEPENSE SUR DEUX ANS POUR ENGAGER DES PARTENARIATS EUROPEENS PLURIANNUELS

Budget prévisionnel

L'action « Fêtons l'Europe ! », est dotée d'un budget global de 650 000 € (détail joint en annexe au présent rapport) réparti sur les exercices 2023 et 2024 et s'inscrit dans le cadre du fonds démocratie du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne ».

Les principales dépenses seront les suivantes :

- Déplacements : 510 000 €
- Hébergements collectifs de 7 délégations non jumelées : 64 406 €
- Restauration de 7 délégations non jumelées : 15 200 €
- Frais artistiques : 60 000 €

Cofinancement du projet

Ce projet sera financé comme suit :

- Contribution de la Collectivité européenne d'Alsace 441 739 € (181 739 € de crédits du fonds démocratie et 260 000 € de fonds propres)
- Subventions de la Région Grand-Est (69 437 €), de la Ville de Strasbourg (97 187 €) et de l'Eurométropole (41 637 €), soit un montant total de 208 261 €.

Conventions de partenariat

La mise en œuvre de ce projet requiert la signature de plusieurs conventions :

- Des conventions financières pour accepter les subventions des collectivités partenaires, étant précisé que ces conventions ont été signées sur la base des pouvoirs délégués au Président par la Commission Permanente pour l'attribution de subventions de collectivités territoriales destinées à financer des projets portés par la Collectivité européenne d'Alsace (délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-3 du 1^{er} juillet 2021),

- Des conventions de partenariat pour l'accueil des manifestations et des délégations,
- Des conventions de partenariats avec des structures culturelles européennes ou des collectivités territoriales qui souhaiteraient s'engager durablement dans des échanges et des coopérations.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le projet Fêtons l'Europe, dans le cadre des 70 ans du Parlement Européen, consistant à jumeler, en 2023 et 2024, 26 collèges alsaciens avec des établissements scolaires des 26 autres pays membres de l'Union européenne, listés en annexe au présent rapport, pour un budget total de 650 000 €, dont le détail est joint en annexe au présent rapport ;
- d'autoriser, dans le cadre de ce projet, la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des collégiens et des délégations les accompagnant, pour un montant prévisionnel de 649 606 € ;
- d'affecter une enveloppe de 260 000 € pour le financement de ce projet ;
- de mobiliser 181 739 € du Fonds démocratie du Contrat triennal pour le financement de ce projet ;
- d'accepter les subventions de la Région Grand Est, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg pour ce projet, pour un montant total de 208 261 €, dont le détail est joint en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les éventuelles conventions de partenariat afférentes à la mise en œuvre de ce projet.

Les crédits de fonctionnement concernés par le Fonds démocratie du Contrat triennal seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : Opération P2600006 - Tranche T02 - Natana 1386-011-6188-312.

Les recettes seront encaissées sur l'imputation budgétaire suivante : Opération P2600006 - Enveloppe E07 - Chapitre 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY